



En Belgique, la durée de placement des enfants est particulièrement longue.

CHRISTOPHE BORTELS

Ces grands ados qu'on jette sans vraie bouée dans le quotidien

À 18 ans, le couperet tombe: l'aide à la jeunesse s'arrête net. Les grands ados sont devenus adultes. Pour la loi. Au quotidien, pour les jeunes bousculés par la vie, en rupture familiale, sans réseau relationnel fiable, c'est galère. *"La transition vers l'âge adulte semble de plus en plus difficile"*, pointe Bernard De Vos, dont l'institution a été interpellée par plusieurs associations de terrain, dont les services d'aide en milieu ouvert (ou AMO) bruxellois, sur la désaffiliation de plus en plus forte chez ce public. *"Ils se retrouvent poussés à l'autonomie, obligés de s'affranchir du peu qu'il leur restait de leur adolescence."*

À l'inverse des Tanguy, qui s'incrument chez papa-maman, ces grands enfants sont (pro) jetés dans le quotidien. Ce passage – qui se déroule rarement sans heurts – semble aujourd'hui redouté par ces jeunes majeurs rattrapés par la réalité d'*"une vie où tout doit être compté et décompté"*.

Comme le montre le témoignage de C., 19 ans, repris dans le rapport annuel 2019: *"C'est difficile de se retrouver toute seule du jour au lendemain [...] Tu rentres de l'école, tu as envie de te poser mais tu dois tout faire: lessive, entretenir ton chez-toi. Il y a la solitude qui pose énormément de problèmes. [...] Je me retrouve toute seule et je suis dans mes pensées. J'essaie de m'occuper l'esprit mais c'est pas évident."*

À partir de 18 ans, l'aide sociale pour adultes doit prendre le relais de l'aide à la jeunesse. Elle ne parvient pas à répondre aux besoins spécifiques des "grands enfants".

C. a pourtant de la chance: elle a un logement. Tous les jeunes dans sa situation n'y ont pas accès. Le marché locatif est devenu hors de prix et la difficulté de trouver un studio est encore accrue pour ceux qui ont été placés pendant leur minorité. Les propriétaires se méfient. Si le jeune a droit à un revenu d'intégration sociale (RIS) du CPAS, il ne peut même pas envisager la colocation avec des copains dans le même bateau, au risque de tomber du RIS au taux isolé (928,73 €) au RIS au taux cohabitant (619,15 €).

Pas simple non plus de s'insérer dans le marché de l'emploi, surtout avec un niveau (très) faible d'instruction et de formation. S'y ajoutent pour beaucoup des problèmes de santé mentale.

Des parcours de rue et d'errance

Résultat: des gamins, qui n'ont parfois que 15 ans, se retrouvent dans des parcours de rue et d'errance, rejoignant le public des adultes sans domicile fixe.

Leur nombre ne cesse de grandir et leur âge ne cesse de diminuer, alerte le délégué général aux droits de l'enfant. On les trouvait précédemment dans les grandes villes de Wallonie et à Bruxelles; on les croise aujourd'hui sur le pavé de plus petites communes. Ils passent d'un CPAS à un autre, du canapé d'un copain à un squat, d'un séjour en hôpital psychiatrique à un service qui leur octroie un logement provisoire. Protégés jusqu'au seuil de leur majorité, ils tombent, à 18 ans, dans ce *"trou institutionnel"* que personne n'arrive vraiment à combler, relève Bernard De Vos.

La faute à qui? Le plus gros problème réside dans le manque de coordination et de continuité entre le secteur de l'aide à la jeunesse et celui de l'aide sociale pour adultes. S'il existe des accords de coopération entre les deux, aucun ne semble efficace pour répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes. *"Ce qui pousse à questionner le cadre même de la prise en charge et de l'intervention des professionnels. Tous nous expliquent que pour trouver des solutions viables, ils doivent sortir du cadre et faire preuve de souplesse quant à l'application des règles."*

An.H.